

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 3 décembre 2009

n° 41

page 1 / 1

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Subvention à la Maison Pour Tous. Régularisation du financement communal dans le cadre de l'échange européen de l'été 2009

La Maison Pour Tous est l'un des acteurs du territoire engagé dans le Programme européen Jeunesse en Action. Elle a su mobiliser un réseau de partenaires en Espagne, en Lettonie et en Italie, et depuis 2008, appuyé par la ville de Châtellerault, avec un partenaire britannique à Corby, notre ville jumelée. Dans le cadre de cette coopération multilatérale, un échange avec les partenaires espagnols s'est déroulé à Châtellerault du 29 juillet au 8 août 2009, l'été dernier.

La ville de Châtellerault accompagne ce projet au titre de son programme d'appui aux échanges internationaux des maisons de quartiers, en compensant la mobilisation d'un animateur jeunesse recruté pour la préparation et la mise en œuvre de l'action. Cette dépense est estimée forfaitairement à 1500€. L'instruction du projet a été réalisée dans le cadre du C.U.C.S 2009 et était prévue au budget communal 2009 au service relations internationales.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'action extérieure des collectivités locales et à la coopération décentralisée,

VU la demande introduite par la Maison pour Tous dans le cadre de l'appel à projet CUCS 2009,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault accompagne les projets européens en matière d'éducation non formelle, d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault avait prévu la dépense au budget 2009;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1500 € à la Maison pour Tous

La dépense prévue est imputée à la fonction Relations Internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2009 - 048/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault